



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B569

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer sept marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert de Pertuis (n° 2015M040 à 2015M048)

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_07

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer sept marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert de Pertuis (n° 2015M040 à 2015M048)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la conclusion de sept marchés de travaux de restructuration et d'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert de Pertuis. Les travaux de restructuration et d'agrandissement de la piscine visent à répondre à plusieurs objectifs d'accueil du public : une demande familiale et scolaire importante et une demande sportive adaptée aux besoins des clubs de natation : club de nage, de plongée, de natation synchronisée, waterpolo, etc.

L'équipement comportera un bâtiment unique s'élevant sur 3 niveaux dont un en sous-sol pour la plupart des installations techniques. La halle intérieure accueillera un bassin de 25 m - 6 couloirs et une pataugeoire de 50 m². A l'extérieur, seront aménagés de larges plages et un bassin extérieur (25 m - 6 couloirs) en miroir et proche du bassin intérieur.

La fosse à plongeon sera rénovée.

Exposé des motifs :

Objet des marchés :

Les marchés concernent l'opération de restructuration de la Piscine Communautaire René Guibert à Pertuis (84). L'opération consiste en la démolition partielle, la réhabilitation des parties conservées, la construction d'un bâtiment et de nouveaux bassins.

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes:

Conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 9 lots :

LOT	INTITULE
1	Clos – Couvert – Bassins
2	Cloisonnement Intérieur
3	Équipements Vestiaires
4	Serrurerie Métallerie
5	Électricité - courants forts - courants faibles
6	Traitement d'eau – Traitement d'air
7	Ascenseur
8	VRD
9	Plantations

La consultation prévoyait pour le lot n°6 une prestation supplémentaire éventuelle (PSE), pour laquelle les candidats avaient une obligation de réponse, à peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Cette PSE porte sur :

- les types de gaines des vestiaires et zones de déchaussage en gaines circulaires lisses et laquées en remplacement des gaines rectangulaires.

Des variantes étaient autorisées, mais uniquement pour le lot n°1 Clos – Couvert – Bassins.

Les variantes libres n'étaient autorisées que sur le type de bassin inox (plein ou revêtus) en respectant les adaptations techniques précisées dans le mémoire technique dans le respect des conditions suivantes :

-qu'elles ne portent atteinte ni à l'architecture du bâtiment, ni à ses performances techniques et, en général, aux caractéristiques essentielles du bâtiment ;

- Conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, le candidat pouvait présenter une offre en variante sans répondre à l'offre de base ;
- si le candidat présentait à la fois une offre de base et une solution en variante, les deux réponses devaient être présentées sur des actes d'engagement distincts portant respectivement la mention « solution de base » et « solution en variante ». Il devait fournir à l'appui de son mémoire technique, un document identifiant les clauses du CCTP auxquels il était apporté une variante ;
- qu'elle soit accompagnée des éléments suivants :

DPGF modifiée (DPGF spécifique à la variante mettant en évidence les postes modifiés par rapport à l'offre de base).

Tous éléments techniques permettant d'en valider le contenu (notices descriptives, notes de calcul, bilan comparatif d'exploitation, etc...) et indication précise des dérogations au CCTP (en cas d'attribution du marché et d'acceptation d'une variante, toute incidence avérée du fait de la variante et non décrite et/ou prise en compte dans l'offre sera à la charge de l'entreprise qui l'aura proposée).

Les autres éléments du cahier des charges étaient intangibles.

Le marché ne comprend pas de tranches.

Durée des marchés :

Les marchés prennent effet à compter de leur notification et s'achèvent à la fin du délai de parfait achèvement.

Le délai global d'exécution des travaux tous lots confondus est de 18 mois, y compris :

1. la période de préparation d'une durée de 1 mois,
2. la période de 20 jours d'intempéries prévisibles telle que définie au CCAP

Mode d'exécution du marché :

Le démarrage des prestations est subordonné à l'émission d'un ordre de service du maître d'ouvrage postérieurement à la notification du marché.

Prix:

Les marchés sont conclus à prix forfaitaires.

Estimation des marchés :

Montant du lot 1 : 5 640 000 € HT

Montant du lot 2 : 510 000 € HT

Montant du lot 3 : 110 000€ HT

Montant du lot 4 : 300 000 € HT

Montant du lot 5 : 405 000 € HT
Montant du lot 6 : 1 860 000 € HT
Montant du lot 7 : 40 000 € HT
Montant du lot 8 : 550 000 € HT
Montant du lot 9 : 100 000 € HT

Montant total : 9 515 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres restreint qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la candidature a été adressé aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LE MONITEUR
et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

La date limite pour la remise des candidatures était fixée au 13 juillet 2015.

La consultation prévoyait de limiter le nombre de candidat à 5 pour chacun des lots.

Il était exigé des opérateurs économiques un chiffre d'affaires minimum ainsi que des qualifications minimum.

Les candidats répondant à ces exigences minimum ont été ensuite sélectionnés au regard de leur capacité financière, technique et professionnelle comme suit :

Capacité financière : appréciée au vue du chiffre d'affaires global moyen du candidat (ou du groupement) sur les trois dernières années. Ce critère est pondéré à 10%.

Capacité technique et professionnelle appréciée au regard du sous critère n°1: matériels (pondéré à 10%) et du sous critère n°2: moyens humains et références (pondéré à 90%)
Ce critère capacité technique et professionnel est pondéré à 90%.

Au terme de la première phase de sélection des candidatures, les sociétés admises à présenter une offre étaient les suivants :

LOT N°1	LOT N° 2	LOT 3	LOT N° 4	LOT N° 5
Baudin château neuf	ROUSSEL	NAVIC	MICHEL	CADELEC
EIFFAGE	LANGLADE	SUFFIXE	FTTS	EIS

SPIE	SCPA	ROUSSEL		INEO
DE MATHIEU BARD				SCAE
GIRARD				SNEF

LOT N°6	LOT N° 7	LOT N°8	LOT N°9
HERVE THERMIQUE	AMS ASCENSEUR	COLAS	CALVIERE
ENERGYS	SCHINDLER	EUROVIA	GUILLON
LARGIER	CFA	GUIGUES	LAQUET
COFELY AXIMA	ORONA		MANIEBAT
GUIBAN			PAYSAGE MEDITERRANNEE

Le 10 septembre 2015 , était adressé aux candidats sélectionnés ci-dessus une lettre de consultation comprenant le dossier de consultation des entreprises.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

LOT	INTITULE	Pondération Critère prix	Pondération Critère valeur technique
1	Clos – Couvert – Bassins	60 %	40 %
2	Cloisonnement Intérieur	70 %	30 %
3	Équipements Vestiaires	60 %	40 %
4	Serrurerie Métallerie	60 %	40 %
5	Électricité - courants forts - courants faibles	60 %	40 %
6	Traitement d'eau – Traitement d'air	60 %	40 %
7	Ascenseur	60 %	40 %
8	VRD	70 %	30 %
9	Plantations	70 %	30 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 novembre 2015, a décidé :

- De déclarer les lots 3 et 4 sans suite.
- D'attribuer :

- le marché n°2015M040 à la société DE MATHIEU BARD pour un montant global et forfaitaire de 7 196 400 € TTC,
- le marché n°2015M041 à la société ROUSSEL pour un montant global et forfaitaire de 554 045,40 € TTC,
- le marché n°2015M044 à la société EIS -CLEMESSY pour un montant global et forfaitaire de 453 369,74 € TTC,
- le marché n°2015M045 au groupement ENERGY'S/EURO-TECHNOLGIE pour un montant global et forfaitaire de 2 190 033 € TTC,
- le marché n°2015M046 à la société AMS ASCENSEURS pour un montant global et forfaitaire de 31 824 € TTC,
- le marché n°2015M047 au groupement COLAS/AMOURDEDIEU ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 653 971,20€ TTC,
- le marché n°2015M048 à la société GUILLON pour un montant global et forfaitaire de 62 383,10 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33 et 60 à 64 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M040 relatif au lot 1 « **Clos – Couvert – Bassins** » attribué à la société DE MATHIEU BARD pour un montant global et forfaitaire de 7 196 400 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M041 relatif au lot 2 « **Cloisonnement Intérieur** » attribué à la société ROUSSEL pour un montant global et forfaitaire de 554 045,40 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M044 relatif au lot 5 « **Électricité - courants forts – courants faibles** » attribué à la société EIS -CLEMESSY pour un montant global et forfaitaire de 453 369,74 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M045 relatif au lot 6 « **Traitement d'eau – Traitement d'air** » attribué groupement ENERGY'S/EURO-TECHNOLGIE pour un montant global et forfaitaire de 2 190 033 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M046 relatif au lot 7 « **Ascenseur** » attribué à la société AMS ASCENSEURS pour un montant global et forfaitaire de 31 824 € TTC;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M047 relatif au lot 8 « **VRD** » attribué au groupement COLAS/AMOURDEDIEU ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 653 971,20€ TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M048 relatif au lot 9 « **Plantations** » attribué à la société GUILLON pour un montant global et forfaitaire de 62 383,10 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées : section de fonctionnement du budget de la CPA, fonction 413, nature 21735, opération 451 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer sept marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert de Pertuis (n° 2015M040 à 2015M048)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

